



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Transmission du patrimoine et fiscalité des transmissions

Séance plénière du COR
16 décembre 2021

Secrétariat général du COR

Plan de la présentation

- Qui transmet quoi à qui et qui reçoit quoi de qui ?
(documents n° 6 et 7)
- Que représentent les droits de mutation à titre gratuit ?
(documents n° 1 et 8)
- Pourquoi imposer les transmissions patrimoniales ?
(documents n° 8 et 9)
- Quelques données sur la fiscalité des successions en France
(documents n° 8 et 9)
- L'imposition des transmissions : mal connue et mal perçue
(document n° 8)

Qui sont les donateurs et les donataires ?

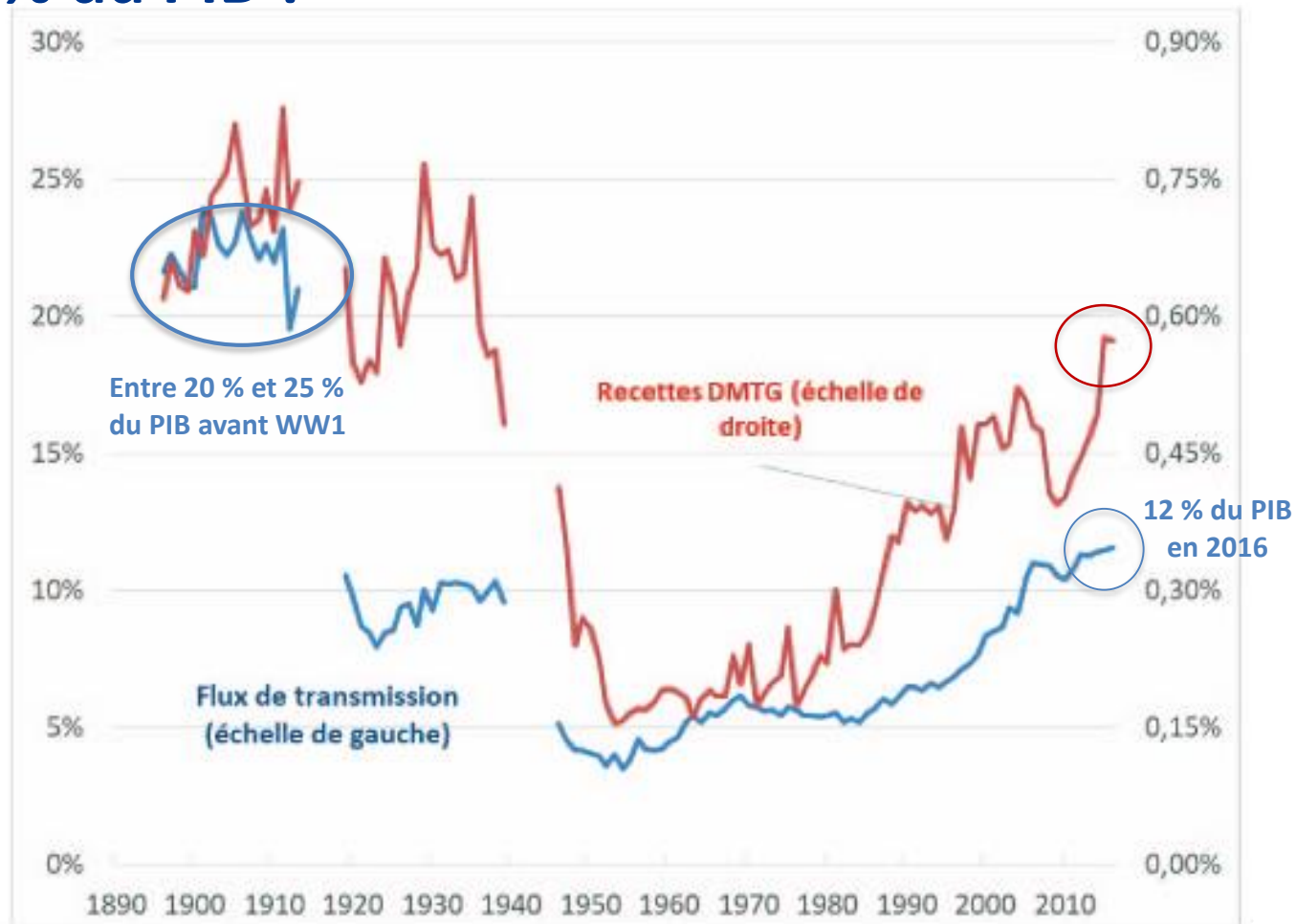
- **Qui donne combien ?**
 - Début 2018, près de 8 % des ménages ont versé une donation
 - Très majoritairement, les donateurs sont des retraités : seuls 15 % des donateurs ne sont pas encore retraités
 - Très majoritairement, les donateurs sont aisés : le patrimoine net moyen des ménages donateurs s'élève à 613 000 € (soit 2,5 fois le patrimoine moyen)
 - Plus les retraités sont âgés lors de la donation, plus ils tendent à verser des donations de montant important : après 80 ans, les donations sont majoritairement supérieures à 100 000 €
- **Qui bénéficie d'une donation ?**
 - Près d'un ménage sur cinq a reçu une donation dans sa vie, en 2018
 - Les donataires sont majoritairement non retraités (65 % ont moins de 60 ans) et sont majoritairement enfants des donateurs
 - Les donataires sont également aisés, même s'ils le sont moins que les donateurs, avec un patrimoine moyen de 472 000 €

Qui sont les retraités héritiers et de quoi héritent-ils?

- Début 2018, près d'un ménage retraité sur deux a reçu un héritage dans sa vie, mais les générations les plus anciennes ont moins souvent hérité
- La perception d'un héritage intervient majoritairement entre 50 et 69 ans ; plus l'héritage est perçu à un âge avancé, et plus son montant est élevé
- Les retraités ayant hérité ont un patrimoine plus important que ceux n'ayant pas ou peu hérité
- Lorsqu'un retraité hérite avant 70 ans, l'héritage provient dans 90% des cas des parents
- Recevoir un héritage incite-il à verser une donation ? Plutôt non pour les retraités aisés, plutôt oui pour les retraités à faible patrimoine

Que représentent les transmissions et les DMTG en % du PIB ?

Source : Dherbécourt, C. (2019) « L'évolution de long terme des transmissions de patrimoine et de leur imposition en France », Revue de l'OFCE, n°161.



Pourquoi imposer les transmissions ?

- L'analyse économique de l'imposition des successions et des donations renvoie, en creux, à l'analyse des motifs de transmission du patrimoine
 - Legs *accidentel*, indépendant de considérations altruistes, lié à l'incertitude sur la durée de vie
 - Legs *familial*, altruiste ou stratégique
 - Legs *capitaliste*, qui permet d'expliquer le comportement des 1% les plus riches
- Deux séries d'arguments relatifs à la fiscalité des transmissions
 - Arguments d'efficacité : l'imposition est susceptible d'infléchir les comportements des donateurs et des bénéficiaires ;
 - Arguments d'équité : l'imposition est susceptible de favoriser l'égalité des chances et la redistribution vers les moins dotés en patrimoine

Imposition des transmissions et considérations d'efficacité

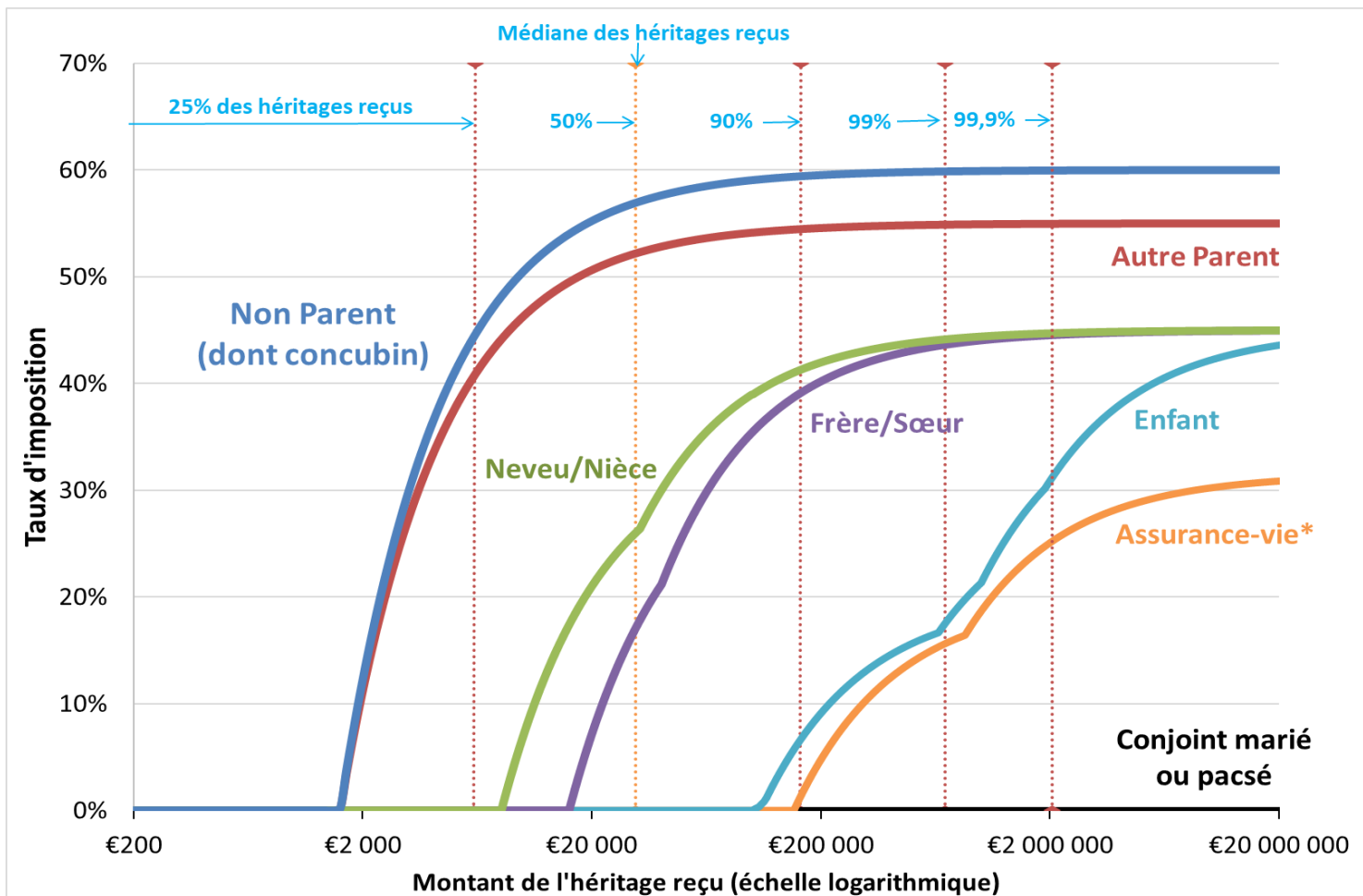
- Du côté des donateurs
 - Effets sur le comportement d'épargne : substitution (-) ou revenu (+)
 - Empiriquement, effet très faiblement négatif : \uparrow du taux d'imposition sur les successions de 1 % \downarrow le patrimoine transmis de 0,1 à 0,2 % (États-Unis) et de 0,25 % (France, assurance-vie)
- Du côté des bénéficiaires
 - « Effet Carnegie » : percevoir un gros héritage favorise la sortie du marché du travail, la retraite précoce et des rémunérations moins dynamiques
 - À l'inverse, l'imposition des héritages a des effets positifs sur l'offre de travail des héritiers et sur leur épargne
 - Recevoir une donation augmente la probabilité de créer ou reprendre une entreprise, ce qui n'est pas le cas pour l'héritage (France)

Imposition des transmissions et considérations d'équité

- Les héritages et les donations favorisent la persistance des inégalités de patrimoine au fil des générations → leur taxation est un moyen de corriger les inégalités des chances, en diluant la concentration des patrimoines
- Les arguments d'équité horizontale et verticale
 - Horizontale : justifie une taxation des héritages calquée sur celle les autres formes de transferts de revenu en provenance de tiers
 - Verticale : justifie la taxation progressive

La fiscalité des successions en France aujourd'hui

Source : Dherbécourt, C. (2017), « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », La note d'analyse, n° 51, France Stratégie.



Caractéristiques des droits de succession en fonction du lien de parenté, en 2018 (estimations par microsimulation)

	Conjoint	Enfants	Frères/ Sœurs	Neveux/ Nièces	Autres (famille)	Sans lien de parenté	Autres*	Total
Abattement (€)	-	100 000	15 932	7 967	1 594	1 594	-	Sans objet
Montant transmis (Md€)	27,5	88,4	7,9	3,8	2,7	2,7	2,7	135,8
Droits de succession (Md€)	0,0	7,1	2,3	1,1	1,2	1,4	0,4	13,4
Taux moyen (%)	0,0 %	8,0 %	28,9 %	28,1 %	45,5 %	49,4 %	13,0 %	9,8 %
Nombre de successions	236 863	428 240	33 559	18 009	17 624			522 525



Notes : le nombre de successions est calculé comme l'ensemble des successions dans lequel au moins un des héritiers appartient à la catégorie considérée ; * associations ou congrégations religieuses.

Source : Veillon, P.-A. (2021), « [Modèles de microsimulation des impôts liés au patrimoine des ménages](#) », Document de travail, n° 2021/5, décembre, Direction générale du Trésor.

L'imposition des transmissions : mal connue et mal perçue

- Complexité et changement (notamment en matière de donations) des règles fiscales : source de méconnaissance et de perception erronée
- Les Français surestiment très largement les taux effectifs d'imposition (confusion entre taux marginal et taux moyen)
- Ils ignorent les seuils d'exonération applicables selon le lien de parenté ou le type de bien transmis
- Beaucoup ignorent que les transmissions entre conjoints (mariés ou pacsés) sont totalement exonérées
- Bien que sensibles aux inégalités liées à l'héritage, les Français expriment un faible soutien pour l'imposition des successions

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](#)